

Catholiques. souvenons nous aussi des destinées mi-mortelles de l'Eglise, et ne succombons point, au milieu des angoisses de l'heure présente, aux tentations du découragement. La Papauté a connu de pires épreuves que celles qu'elle traverse aujourd'hui : elle en est sortie triomphante. Nos pères ont vu Pie VII revenir de l'exil et de la captivité ; nous avons vu nous mêmes Pie IX rentrer triomphalement de Gaëte dans sa ville de Rome, heureuse de retrouver un Roi, un Pontife et un Père. Ayons donc confiance ! Le chemin de la Croix est la voie triomphale du catholicisme. S'il entre dans les desseins de la Providence que le Pape Léon XIII doive, lui aussi, s'éloigner de la capitale du monde chrétien, soyons convaincus que cette épreuve est destinée, dans les conseils divins, à préparer une brillante victoire de la religion et à tourner finalement au triomphe de la Papauté. L'Eglise est en jeu et elle est sous la garde de Dieu ! — *Annales catholiques.*

Les lignes suivantes du *Monde* répondent aux sentiments et aux préoccupations de tous les cœurs catholiques :

La question de savoir si Notre Très-Saint Père le Pape ne se trouvera pas contraint, à bref délai peut-être, de quitter Rome, préoccupe très vivement les esprits. La nouvelle, ou le bruit, de son départ plus ou moins prochain tend à prendre de la consistance.

Et comment en serait-il autrement ? L'expérience de la loi dite des garanties est faite ; même appliquée honnêtement, elle n'eût pas sauvegardé les droits du Souverain-Pontife, qui sont ceux des catholiques du monde entier. Or, cette loi n'est pas appliquée honnêtement.

Les outrages se multiplient. La personne même de Sa Sainteté Léon XIII est criminellement insultée : d'ignobles affiches sont collées sur les murs de Rome, et le gouvernement italien ne les fait arracher que tardivement, lorsque le scandale est produit.

Quant aux attaques contre la Papauté, l'impunité leur est assurée.

Les attentats se succèdent. L'autorité du Pape, comme évêque de Rome, est méconnue et foulée aux pieds : son autorité comme Chef suprême de l'Eglise est de jour en jour plus gravement compromise ; la récente affaire des biens de la Propagande en a fourni une preuve trop décisive.

Non, assurément, un tel état de choses ne saurait se prolonger.

Quant à nous, notre vénération, notre fidélité, notre filial dévouement pour Léon XIII grandissent en proportion des cruelles épreuves dont son cœur est abreuvé.

Onésime Gauthier, écr., député du comté de Charlevoix, membre du Comité de l'agriculture et de la colonisation, à l'Assemblée Législative de Québec. — La liste des membres de ce Comité, publiée dans le dernier numéro de la *Gazette des Campagnes*, ayant été reproduite du *Quotidien*, nous avons, comme ce dernier journal, omis le nom de M. Gauthier qui est non-seulement membre de ce Comité, mais il en est aussi le président. M. Gauthier étant cultivateur lui-même, de plus membre du Conseil d'agriculture, siégeant au Comité d'agriculture, a rendu et peut encore rendre de grands services à la cause agricole à laquelle il est

attaché par vocation. Il est au nombre de ceux qui font preuve du plus grand dévouement à promouvoir les intérêts des cultivateurs, chaque fois que l'occasion se présente, soit au Comité de l'agriculture, soit dans le cours des délibérations à la Chambre : c'est le témoignage que savent lui rendre ses collègues de la députation à l'Assemblée Législative de Québec.

La colonisation — Nous empruntons à la *Minerve* l'extrait suivant de son compte-rendu des délibérations à l'Assemblée Législative de Québec, séance du 16 avril courant :

.... M. NANTEL demande copie de la correspondance ayant trait à l'ouverture du chemin du lac Nominigua et à la colonisation de cette région.

Après avoir parlé de la vaste étendue et des ressources de la région au nord de Montréal, et notamment de la vallée de la Lièvre, le député de Terrebonne dit que M. le curé Labelle (applaudissements), MM. Lesage, Boutillier, Benoit et autres, ainsi que la compagnie de colonisation de Montarville ont contribué pour beaucoup au développement de cette partie du pays.

Déjà, on a ouvert à la colonisation vingt-cinq townships à une centaine de milles de Montréal, mais les voies de communication font défaut. En conséquence, le gouvernement devrait entreprendre la construction d'un chemin de fer qui traverserait cette région si fertile.

En terminant, M. Nantel dit que s'il est important, dans l'intérêt de Québec, de développer les ressources du lac Saint-Jean, il est aussi important, dans l'intérêt de Montréal, de développer celles de la région dont il vient de parler.

M. DUHAMEL félicite le député de Terrebonne du discours qu'il vient de prononcer en faveur de la colonisation. Il est convaincu que la législature approuvera ce projet et qu'elle fera tout en son pouvoir pour en favoriser le succès.

Un grand nombre de personnes pourraient s'établir sur les terres qui ne sont pas encore concédées dans le comté d'Ottawa, et il espère qu'on ne négligera pas les intérêts de ce comté lorsqu'il s'agira de voter les crédits pour la colonisation.

L'honorable M. MARCHAND vante le zèle que le curé Labelle a déployé pour favoriser la colonisation. Si, comme on le fait généralement, on lui eût concédé un lot de terre pour chaque dix lots qu'il a fait défricher, le curé Labelle serait aujourd'hui propriétaire d'une immense étendue de terre.

Le député de Saint-Jean insiste pour que la législature fasse tout en son pouvoir pour favoriser la colonisation.

M. GAUTHIER considère que le gouvernement n'a pas dépensé assez pour la colonisation ; on ne doit pas lésiner lorsqu'il s'agit de favoriser ce mouvement.

M. MARTEL se prononce en faveur du projet de favoriser la colonisation. Il démontre ce qu'ont fait dans ce but M. le curé Labelle, M. Benoit, M. P., un homme pratique et éclairé, et la société de colonisation de Montarville.

M. CASAVANT démontre qu'il est nécessaire de favoriser la colonisation dans cette province afin de garder au milieu de nous les cultivateurs qui, sans cela, iraient à l'étranger.

M. DESCHENES dit qu'il est très important d'adopter des mesures pour favoriser la colonisation. Il est convaincu que les ministres sont doués d'assez de patriotisme et d'énergie pour ne négliger rien qui serait de nature à favoriser le défrichement des terres qui ne sont pas encore concédées.

M. GAGNON appelle l'attention de la Chambre sur l'importance des chemins de colonisation ; au lieu de diminuer les dépenses pour ces travaux, on devrait les augmenter.

Il approuve ce que les orateurs précédents ont dit en faveur de la colonisation, et termine en vantant les services rendus au pays par le curé Labelle.

L'honorable M. BEAUBIEN vante la fertilité des terres en arrière de Saint-Jérôme, qu'il a explorées lui-même ; le sol est fertile des deux côtés des Laurentides. Le climat de la vallée du lac Nominigua est très doux, et il est dans l'intérêt général du pays de diriger les colons de ce côté.

Il loue le zèle du curé Labelle, l'apôtre de la colonisation dans la région du Nord. L'orphelinat agricole à Wentworth a déjà produit de bons résultats, et les révérends Pères Maristes, qui dirigent cette institution, ont réussi à faire établir un grand nombre de jeunes gens sur des terres.

M. BOYER fait observer qu'un grand nombre de Canadiens français émigrent aux Etats-Unis, ce qui démontre qu'il est